



BRAY SUR SEINE
PLACE DU GENERAL DE GAULLE
Tél : 01 60 67 10 11 – Fax : 01 64 01 13 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance n°6 de l'année 2014 du Conseil Municipal

Date de convocation : 10 juillet 2014	Date d'affichage : 10 juillet 2014	Membres en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 18	Nombre de délibérations : 41
---	--	--	-------------------------------------

L'an deux mille quatorze, le 15 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, Salle du Conseil sous la présidence de M. MARCADET Emmanuel, Maire de la Commune.

Étaient présents : M. MARCADET Emmanuel, M. FARSSAC Pascal, M. FORTIN Dominique, Mme COURTOIS Martine, M. PRUNEAU Jean-Claude, M. POIREL Romain, Mme PASSERON Agnès, M. BISCHOFF Philippe, Mme BEN MUSTAPHA Christelle, M. MENEGHINI David, M. SZKUDLAREK Edouard, M. MUGOT Eric, Mme JACSONT Geneviève, M. CARRASCO Alain.

Pouvoir : Mme TRIVIER Julie à M. PRUNEAU Jean-Claude, Mme SAHOUI Anbya à M. FARSSAC Pascal, Mme LAMBERT Sandrine à M. SZKUDLAREK Edouard, Mme LUBRANO Stéphanie à M. MARCADET Emmanuel

Absents : Mme TRIVIER Julie, Mme SAHOUI Anbya, Mme LAMBERT Sandrine, Mme LUBRANO Stéphanie, M. SAUNIER Louis

Secrétaire de séance : M. FARSSAC Pascal

Délibération N° 2014-06-25

Délibération sur la participation aux dépenses scolaires pour les élèves extérieurs à Bray

Sur avis de la commission des finances, il convient de fixer les sommes demandées aux communes pour les élèves extérieurs à Bray-sur-Seine qui fréquentent les écoles primaires et maternelle de Bray-sur-Seine. Il est précisé que 30% des élèves ne sont pas domiciliés à Bray-sur-Seine.

La commission des finances précise que pour déterminer les tarifs, elle s'appuie sur les dépenses de l'année précédente, et après en avoir débattu n'intègre pas l'amortissement et l'entretien des bâtiments.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de fixer le montant de la participation aux dépenses scolaires au titre de l'année 2014/2015, pour les enfants non domiciliés à Bray-sur-Seine et fréquentant les établissements primaires, maternelle et classe de CLIS comme suit :

- **709,00 € pour les écoles primaires et CLIS**
- **1 355,00 € pour l'école maternelle**

Délibération certifiée exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture de
Provins le : 24 juillet 2014

Affichage le : 24 juillet 2014

Publication : 24 juillet 2014

Pour copie certifiée conforme
En mairie le 22 juillet 2014

Le Maire,
Emmanuel MARCADET